

The press review

1-15 April 2014

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

National news

Wort.lu

Business

Published on 02.04.14 14:32

Luxembourg-based Clearstream in US money-laundering probe



Clearstream offices in Kirchberg Photo: Julie Wagner

German stock market operator Deutsche Boerse said Wednesday that its Luxembourg clearing and settlement unit Clearstream is the target of a money-laundering probe in the United States.

"Clearstream Banking has been informed that the United States Attorney for the Southern District of New York has made Clearstream subject of criminal investigation in connection with alleged violations of US money laundering and Iran sanction laws," Deutsche Boerse said in a statement.

Luxembourg-based Clearstream was cooperating with the investigation which was still at a "very early stage," the statement added.

At the end of January, the US Treasury said that Clearstream would pay the US \$152 million to settle accusations it illegally helped Iran's central bank access the US financial system.

The Treasury said that in 2007 and 2008, Luxembourg-based Clearstream with its offices in Kirchberg, held an account in a bank in New York on behalf of the Central Bank of Iran that contained \$2.8 billion worth of securities, violating US controls on financial dealings with Tehran.

Le SREL surveillé de près

2014-04-08 08:34:00



Le projet de loi institue un nouveau régime de contrôles du SREL afin d'éviter les dérives constatées par le passé, comme les écoutes illégales.

Le projet de loi qui réforme le Service de renseignement de l'État lui donne un cadre juridique très strict. Ses missions sont élargies mais son contrôle est resserré.

*De notre journaliste
Geneviève Montaignu*

Le projet de loi déposé symboliquement mercredi dernier par le Premier ministre, Xavier Bettel, veut offrir au pays un service de renseignement qui réponde aux menaces existantes, qui respecte le cadre juridique et qui protège la vie privée.

Les dysfonctionnements du Service de renseignement de l'État (SRE) ont conduit aux élections anticipées du 20 octobre dernier marquant la naissance d'une coalition tricolore. Car c'est bien au lendemain de la présentation du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les agissements du SREL que l'ancien Premier ministre et ministre de tutelle, Jean-Claude Juncker, a sombré.

Mercredi dernier, Xavier Bettel a volontairement fait coïncider sa première déclaration sur l'état de la Nation avec le dépôt du projet de loi portant sur la réorganisation du SREL. «J'étais content de pouvoir dire, par ce dépôt, que l'on commençait par redonner confiance aux gens

vis-à-vis des institutions», a commenté le Premier ministre dans une interview parue hier dans nos colonnes.

Fin de la surveillance

politique

Le rapport de la commission d'enquête présenté par François Bausch le 5 juillet 2013 a montré une telle insuffisance du cadre légal réglementant les activités du SREL que le gouvernement sorti des urnes en octobre dernier a estimé qu'il fallait élaborer une nouvelle loi plutôt que de modifier l'ancien texte datant de 2004. Les missions du service ont été redéfinies et excluent «toute forme de surveillance à connotation politique», sauf en ce qui concerne la menace de l'extrémisme politique, «qui s'est considérablement renforcé en Europe et qui a trouvé une expression concrète dans l'explosion des sites internet xénophobes, racistes et extrémistes», lit-on dans l'exposé des motifs qui cite en exemple la tuerie provoquée par Breivik en juillet 2011 en Norvège.

Pour éviter les dérives constatées par le passé, le projet de loi institue un nouveau régime de contrôles à plusieurs niveaux. Un premier contrôle se situe au niveau politique avec la création d'un comité ministériel présidé par le Premier ministre qui sera entouré du ministre de la Justice et du ministre en charge de la Sécurité intérieure. Ensuite, un délégué du SREL nommé par le Premier ministre assistera à toutes les réunions du comité ministériel dont il en assurera le secrétariat et il assistera également à toutes les réunions du SREL. Sa mission est de veiller à la mise en œuvre des décisions du comité ministériel et de contrôler le fonctionnement et les activités du SREL. Dernier échelon, une procédure de contrôle disciplinaire interne au SREL a été créée. Le triple contrôle en amont sera complété par le contrôle parlementaire.

Le projet compte mettre à jour les instruments du SREL au nom d'une meilleure sécurité juridique dans un souci de respect de la vie privée. L'adaptation du cadre légal «renforce de cette façon la sécurité juridique non seulement des citoyens, mais aussi de façon générale celle des services de renseignement que l'on accuse trop souvent d'agir en dehors de la loi, et des fonctionnaires qui participent à la collecte de renseignements».

Les nouvelles

menaces

«La réussite économique et financière du Luxembourg a suscité des jalousies, des interrogations et des critiques dans d'autres pays, ce qui fait de notre pays un sujet d'intérêt pour des activités d'espionnage, notamment d'ordre économique et industriel», lit-on dans l'exposé des motifs. Ainsi, la menace émanant de pratiques déloyales et illicites d'obtention d'informations privées ou publiques est bien réelle, selon les auteurs du projet de loi.

Conformément au rapport, le projet propose d'ajouter à la défense du potentiel économique la notion de la défense des intérêts économiques contre les menaces visant le Luxembourg.

«La notion d'extrémisme rejetant les principes de la démocratie serait incluse dans les missions», avait précisé le rapport de la commission d'enquête. Cette notion désigne les conceptions ou les visées racistes, xénophobe, anarchistes ou totalitaires, qu'elles soient à

caractère politique, idéologique, confessionnel ou philosophique, et sont clairement exclues les informations relatives à des activités politiques légitimes ou à l'exercice normal de la liberté d'opinion, précise le texte. La cybermenace intègre également la mission du SREL appelé à lutter contre les attaques électroniques.

En plus des banques de données déjà accessibles par les fonctionnaires du SREL dans l'exercice de leur mission, ils auront accès à de nouvelles banques de données comme le fichier des demandeurs de visas exploité pour le compte du Bureau des passeports, le fichier des autorisations d'établissement, le fichier des titulaires et demandeurs de permis de conduire et le fichier des armes prohibées.

Professionnaliser davantage

Le gouvernement affiche sa volonté de pousser plus loin la spécialisation et la professionnalisation des métiers du renseignement. Aujourd'hui, on doit y retrouver des linguistes, des économistes, des scientifiques, des juristes, des informaticiens et le gouvernement entend augmenter les effectifs du SREL de cinq membres. L'effort en matière de recrutement du personnel sera développé, notamment en ce qui concerne la lutte antiterroriste, le contre-espionnage et la lutte contre l'ingérence économique.

Les limites du gouvernement transparent

Xavier Bettel ne souhaite pas fournir les montants individualisés que touchent les représentants de l'État dans les conseils d'administration de sociétés dont il détient des participations. Un premier accroc à la transparence du gouvernement.

Par : Véronique Poujol

Mis à jour : 07.04.2014 18:29



Étienne Reuter devrait logiquement succéder à Georges Heinrich à la direction du Trésor.(Photo: archives paperJam)

Le Premier ministre DP Xavier Bettel, qui s'était engagé à faire de son gouvernement un modèle de transparence, doit rétro pédaler sur la question des indemnités que touchent les représentants de l'État siégeant dans des conseils d'administration. Il se refuse à fournir le détail des rémunérations que les hauts fonctionnaires touchent en plus de leurs salaires pour ne pas faire de jaloux.

«Afin d'éviter d'exposer la situation individuelle des membres des conseils d'administration concernant les rémunérations allouées, et de ce fait celle des autres collègues administrateurs n'ayant aucun lien avec le secteur public, le gouvernement ne peut pas publier les montants des indemnités touchées par les fonctionnaires-administrateurs», explique ce lundi Xavier Bettel dans une réponse à une question parlementaire de Justin Turpel (Déi Lénk).

Le chef du gouvernement appelle à la rescousse des dispositions de la loi modifiée de 2002 sur le Registre de commerce et des sociétés pour justifier son incapacité à publier ce type

d'information. Peut-être qu'il est temps aussi pour le gouvernement de dépoussiérer la réglementation sur le RCS qui sent le vieux?

En tout cas, M. Bettel entend marcher dans les pas de ses prédécesseurs au sujet de la (non) restitution des indemnités d'administrateurs: «Si le gouvernement estime», écrit-il, «comme c'est le cas en règle générale, que les indemnités touchées par les administrateurs correspondent à la surcharge de travail respective, il ne demande aucun remboursement de la part de ces derniers».

«C'est normal»

D'ailleurs, le Premier ministre, en bon libéral qu'il est, juge «normal» que certains de ses fonctionnaires touchent des indemnités pour arrondir leurs fins de mois.

Il renvoie d'ailleurs Justin Turpel à la consultation du Registre de commerce et des sociétés pour s'informer sur les jeux de chaise musicale entre les fonctionnaires dans les conseils d'administration de sociétés dans lesquelles l'État a des participations. «Cette liste est publiquement consultable au Mémorial C», affirme M. Bettel, ce qui n'est pas vrai puisque les règles du jeu ont changé en matière de publication d'informations et que les changements statutaires publiés au Journal officiel (et dont l'accès est gratuit) sont désormais réduits au minimum d'information.

À peine le Premier ministre avait-il répondu au député de Déi Lénk qu'un autre membre de l'opposition ouvrait un nouveau front. Le CSV Serge Wilmes, reprenant des informations publiées sur paperJam.lu, interpelle dans une autre question parlementaire le ministre des Finances sur le choix du successeur de Georges Heinrich à la direction du Trésor, ce dernier ayant posé la semaine dernière une demande de congé sans solde qui doit commencer au plus tard le 1er janvier prochain. «Monsieur le ministre n'estime-t-il pas que dans un souci de transparence, principe si cher à la nouvelle coalition gouvernementale (...), que la nomination au poste de directeur du Trésor devrait faire au préalable l'objet d'un appel public à candidatures, surtout suite à la polémique accompagnant la désignation du nouveau directeur du CTIE?»

2,88 euros TTC la consultation

Serge Wilmes demande également à Pierre Gramegna comment les mandats occupés par Sarah Khabirpour, l'ancienne cheffe de cabinet de son prédécesseur CSV Luc Frieden, qui a démissionné au 1er mars dernier de ses mandats à la Bil, à la Bourse de Luxembourg et au Conseil de la CSSF, ont été redistribués et sur quels critères les représentants de l'État ont été sélectionnés.

Pour tenter de le savoir, il faut payer 2,88 euros TTC (cette information n'est pas relayée par le Mémorial C, gratuit) au RCS qui indique uniquement la démission avec effet immédiat de Madame Khabirpour au 1er mars dernier, sans pour autant fournir le nom de celui ou de celle qui lui a succédé.

Le député interroge par ailleurs le ministre des Finances, qui doit se doter d'une nouvelle direction chargée de la compliance et de la gouvernance, sur sa gestion des conflits d'intérêt réel ou apparent des représentants de l'État dans les conseils d'administration.

Aides à la presse: un régime sous pression

Le système actuel d'aides à la presse est dans le collimateur de la Commission européenne. Xavier Bettel a évoqué le sujet ce lundi avec le commissaire Barnier, après l'avoir fait avec le Conseil de presse.

Par : Laurent Moyse, Pierre Sorlut / Publié par paperJam.lu Mis à jour : 15.04.2014 11:16



MM. Bettel et Barnier ont évoqué les aides à la presse ce lundi (Photo: SIP/ Zineb Ruppert)

Le sujet est tabou au Luxembourg et les cabinets respectifs du commissaire en charge du marché intérieur et du Premier ministre luxembourgeois (également titulaire du portefeuille médias et communication) – qui se sont rencontrés ce lundi à Luxembourg – se sont bien gardés de dire qu'ils l'avaient évoqué. Et pourtant, les aides à la presse, dans le collimateur de la Commission européenne, ont bel et bien été à l'ordre du jour de leur réunion. On se demandait d'ailleurs quelle pouvait être la raison de ce meeting... sachant que Michel Barnier quittera l'exécutif européen d'ici quelques semaines et qu'il paraît hors de question de se lancer sur de nouveaux chantiers. Le soutien financier apporté par l'État luxembourgeois à la presse locale fait lui l'objet de discussions entre Luxembourg depuis plusieurs mois... et tout porte à croire que celles-ci vont durer quelque temps encore.

Dans son édition d'avril, parue la semaine passée et consacrée à l'avenir de la presse écrite au Luxembourg, le mensuel [Forum](#) indiquait que le régime de promotion de la presse écrite pourrait bientôt disparaître sous sa forme actuelle, car la loi contrevient à la réglementation européenne sur la libre concurrence.

Échanges épistolaires entre Bruxelles et Luxembourg

La publication collaborative s'appuie sur les dires de Mario Martini, professeur de droit administratif européen à l'Université de Spire, lequel souligne que le système luxembourgeois pourrait être interprété comme faussant la concurrence du fait qu'il privilégie certaines entreprises, en l'occurrence une dizaine de journaux ou magazines luxembourgeois bénéficiant de l'aide étatique. Les produits de presse étrangers vendus au Grand-Duché sont exclus de ce régime, précise Forum. Rappelant que dans les pays membres de l'Union européenne, tout mécanisme d'aide à la presse doit obtenir le feu vert de la Commission européenne, l'expert allemand explique que, en vertu du traité européen, celle-ci peut accorder une exception à la règle de la concurrence sans entrave, à condition que l'État membre ait adressé une procédure de notification à Bruxelles et que cette aide soit conforme à des conditions d'autorisation liées à la diffusion du contenu. Ni l'un ni l'autre ne sont respectés, conclut le mensuel.

Au Luxembourg, le régime de promotion de la presse écrite repose à la fois sur une aide directe et des aides indirectes. L'aide directe est définie par la loi du 3 août 1998: elle est constituée d'une part fixe (154.083 euros en 2014), déterminée chaque année par un règlement grand-ducal, à laquelle s'ajoute une part variable calculée au prorata du nombre de pages éditées par an (132,54 euros par page en 2014). Plusieurs critères conditionnent en outre l'obtention de cette aide directe. Les journaux bénéficiaires reçoivent de plus un soutien sous forme indirecte, par le biais de tarifs préférentiels en matière de TVA et de frais postaux, d'avis officiels publiés dans la presse et d'un nombre conséquent d'abonnements souscrits par des institutions étatiques. Le montant total de cette aide n'est pas connu, mais le mensuel le chiffre à plus de 10 millions d'euros par an.

Le principe devrait perdurer

Selon Forum, le gouvernement luxembourgeois a informé la Commission européenne en 1997 de l'existence du régime d'aide à la presse, mais celle-ci n'avait alors pas pris de décision, et la notification fut ensuite retirée. Le gouvernement justifie ce régime de promotion par la nécessité de garantir le pluralisme démocratique et l'identité culturelle. Le mensuel se demande si ces arguments sont suffisants pour justifier le maintien de ce système, faute de quoi la Cour européenne de justice pourrait exiger que l'État récupère les sommes versées aux groupes de presse.

Toujours selon Forum, le Premier ministre, Xavier Bettel, qui aurait informé par écrit les éditeurs luxembourgeois de la situation actuelle, souhaite mettre le Luxembourg en conformité avec les exigences de la Commission européenne. Le Service des médias et des communications s'apprêterait à formuler une nouvelle notification sur l'aide à la presse, en vue de l'adresser à la Commission. Le Luxembourg espère ainsi bénéficier de l'exception légale, à l'instar d'autres pays de l'UE. Mario Martini ne partage pas cet optimisme: si l'aide luxembourgeoise à la presse vise bien le pluralisme des médias, elle ne fixe pas les mêmes conditions de départ à la diffusion des contenus journalistiques – notamment pour la presse électronique –, d'autant plus que le soutien étatique est substantiel. À Bruxelles, on se contente d'indiquer qu'on analyse le dossier, en attendant que la Commission affiche sa position. Selon les informations recueillies par paperJam.lu, le gouvernement n'envisage pas de supprimer le principe d'aide à la presse. Il l'aurait indiqué aux représentants du Conseil de presse, qu'il a rencontrés ce lundi avant de voir M. Barnier.

International/regional news

theguardian

European Investment Bank accused of engaging in hypocritical cover-up

EIB's failure to publish Mopani-Glencore report following allegations of tax avoidance is unacceptable, say NGOs

[Sam Jones](#), global development correspondent
[The Guardian](#), Thursday 3 April 2014



EIB announced an investigation into Mopani after a leaked audit report suggested it had avoided paying tens of millions of dollars in local tax. Photograph: Christopher Furlong/Getty Images

The European Investment Bank (EIB) has been accused of engaging in a hypocritical cover-up of its own report into allegations of [tax](#) avoidance by a Zambian mining firm largely owned by the giant Swiss commodity trader GlencoreXstrata.

In 2005, the EIB – which is owned by the EU member states and provides finance for sustainable investment projects which benefit [Europe](#) – lent the Zambian firm Mopani Copper Mines \$50m (£30m) for the renovation of a smelter to reduce sulphur dioxide emissions.

Six years later, after a leaked audit report suggested that Mopani had avoided paying tens of millions of dollars in local tax, the EIB announced an investigation into the company. It also halted loans to Glencore, as the company was then known, because of serious concerns about its corporate governance. Three years on, the bank has yet to share its findings on Mopani.

Eleven NGOs have now written to the bank's president, Werner Hoyer, to demand the release of the report, to express grave concerns over "the secrecy surrounding the bank's investigation" and to ask how the delay in publishing sits with the EIB's commitment to "the highest possible levels of transparency in all its activities".

The letter continues: "It is now close to nine months since Christian Aid made a formal complaint to the bank about its failure to publish the Mopani-Glencore report. Despite having had this considerable period of time, the bank still has not replied to the complaint. We consider this an inexplicable and unacceptable delay."

The call, signed by Alliance Sud, Les Amis de la Terre, Christian Aid, the Global Alliance for Tax Justice, Counter Balance, Oxfam, the Centre for Trade Policy & Development, Sherpa, Déclaration de Berne, Tax Justice Network [Africa](#) and Eurodad, concludes: "We cannot conceive of anything that would justify such secrecy and we therefore urge the bank to reveal the truth by publishing the report as a matter of urgency."

The allegations arose from a leaked pilot audit report commissioned from accountants Grant Thornton and consulting firm Econ Pöyry by the Zambian Revenue Authority. According to the audit, carried out in 2009, an "unexplainable" increase in Mopani's costs between 2006 and 2008 had allowed it to minimise its stated profits and lower its tax bill. GlencoreXstrata, which owns 73.1% of Mopani, has consistently denied the allegations and dismissed that audit report as a flawed and incomplete "desktop study".

Christian Aid, which has also lodged a complaint against the EIB with the European ombudsman, said the bank's failure to publish the report amounted to a cover-up of what it knew about the Zambian allegations. "It may be that the bank found Mopani-Glencore to be innocent of the grave tax allegations made against it – or it may be that the bank has evidence that Mopani-Glencore is guilty," said a spokeswoman.

"Either way, the bank must share the truth with the rest of the world."

The [Tax Justice Network Africa](#), a pan-African campaigning group, described the EIB's stance as "characteristic of the hypocritical nature of western financial institutions such as the EIB who in one breath preach transparency but in another show no real and genuine commitment to practise these principles".

An EIB spokesman confirmed that the bank was aware of the NGOs' letter, but said it had never published the results of its internal investigations.

He said: "A complaint process by the bank's independent complaints mechanism regarding the disclosure is currently in its final phase. A decision is expected in the following weeks. The EIB is also aware of the complaint being handled by the European ombudsman on this matter. The Bank will naturally co-operate with the European ombudsman in the handling of this complaint."

GlencoreXstrata declined to comment on the EIB's behaviour but pointed out that it had welcomed the launch of the investigation in 2011 and had repeatedly rebutted the allegations which, it said, were based on "fundamental factual errors".



CONSERVATION DES DONNÉES PRIVÉES
08 avril 2014 17:13; Act: 08.04.2014 18:21

«Une analyse de fond de la loi doit être effectuée»

LUXEMBOURG - La justice européenne a imposé mardi une révision de la législation sur la conservation des données personnelles. Une décision saluée par Félix Braz, le ministre de la Justice.



La justice européenne impose une révision de la loi sur les données personnelles. (photo: AFP)

«La législation nationale restera en place et continue à lier les opérateurs télécom», explique Félix Braz, ministre de la Justice, dans un communiqué publié ce mardi. Une citation qui pourrait laisser penser que le Luxembourg ne va pas revoir [sa loi sur les données personnelles](#). Et cela malgré [la décision](#) imposée le matin même à tous les

pays européens. La Cour de justice de l'UE (CJUE) a en effet déclaré la directive sur la conservation des données «invalidée» car «disproportionnée» et «trop intrusive».

Cet arrêt de justice relève trois problèmes: la durée de conservation des données, le manque de protection contre les risques d'abus et l'absence de mesures pour «limiter au strict nécessaire» l'ingérence dans la vie privée des individus. La justice européenne a estimé disproportionnée la durée de conservation des données pendant au moins six mois et jusqu'à 24 mois au maximum. C'est le cas au Luxembourg, où les opérateurs sont tenus de conserver les données personnelles de leurs clients un maximum de 6 mois.

La législation sera analysée

Le ministre de la Justice «salue» cet arrêt mais, tout comme la CJUE, il met en évidence «la légitimité même de la conservation des données comme instrument utile pour les enquêtes pénales». «Les États ne peuvent plus utiliser cette législation en l'état, ce qui va leur poser un problème, car elle les prive d'un instrument pour la lutte contre le crime organisé et le terrorisme», a ainsi expliqué ce matin à l'AFP une source communautaire proche du dossier.

Le Luxembourg, comme tous les autres pays européens, va donc devoir revoir sa copie. «Une analyse de fond de notre législation nationale doit être effectuée afin de déterminer rapidement si l'encadrement des droits fondamentaux dans notre législation peut être considéré comme suffisant par rapport aux exigences de la CJUE», détaille Félix Braz.

(FR/*L'essentiel* avec AFP)